

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du

9 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le trois septembre deux mil vingt et un, s'est réuni à la Salle Ronsard en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire. Mmes Brigitte BESQUENT, Mélanie LUSSEULT, Agnès DEMIK, MM Didier LEMOINE, Gilles MARY, Adjointes au Maire,
Mmes Corinne DELPORTE, Muriel GENTY, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, Florence RIGOLET, MM Guy DELFORTRIE, Davy GARCON, Eric IMBERT, Didier LEMOINE, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT, conseillers municipaux

Etaient excusés : Mme Martine ARCHAMBAULT donne pouvoir à M. Philippe PARENT
M. Jean-Michel ARNAUD donne pouvoir à M. Régis SALIC

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 7 juillet 2021 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2021, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Corinne DELPORTE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

Délibération n° 2021-09-034

1°) Tours Métropole Val de Loire – approbation du pacte de gouvernance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le pacte de gouvernance métropolitain
- AUTORISE le maire à signer tous actes ou documents y afférents.

Délibération n° 2021-09-035

2°) Modification du règlement intérieur de la bibliothèque

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la nouvelle rédaction du règlement intérieur de la bibliothèque telle que ci-annexée.

Délibération n° 2021-09-036

3°) Constitution de provisions pour dépréciation des comptes de tiers

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la constitution d'une provision correspondant à 50 % des titres émis en année N-2 et avant et non recouverts au 31/10 de l'année N.

Délibération n° 2021-09-037

4°) Avenant de prolongation de la convention relative au projet éducatif territorial (PEDT)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE la prolongation du projet éducatif territorial jusqu'au 31 août 2022.
- AUTORISE la Maire à signer l'avenant correspondant.

Délibération n° 2021-09-038

5°) Octroi de la protection fonctionnelle

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 4 abstentions,

- OCTROYE à Mme Brigitte BESQUENT, en sa qualité de première adjointe de la commune de Saint Etienne de Chigny, la protection fonctionnelle de la commune afin qu'elle puisse couvrir la réparation matérielle de son véhicule.

6°) Information et points divers

Rapport des commissions :

Aménagement – voirie – environnement :

- Suite au contrôle par la commission de sécurité de l'espace de la Maurière le 13 août dernier, des travaux sont à prévoir. La commission aménagement/travaux étudiera les recommandations du procès-verbal.
- Deux gros arbres situés chemin des Ruaux seront abattus.
- Deux véhicules du service technique n'ont pas obtenu le certificat de contrôle technique. L'un des véhicules peut être réparé, le second est sorti du parc.
- Trois stops ont été posés route de l'Arnerie. Brigitte BESQUENT précise qu'il s'agit d'une action concertée avec le Syndicat des Collèges pour sécuriser la montée et la descente des élèves dans le bus de transport scolaire.
- Antenne relais Queue de Merluce : les dates d'information au public seront communiquées prochainement.
- A la demande d'un habitant de la rue Jean Binet, l'implantation des bornes le long de la propriété communale a été vérifiée. Une nouvelle rencontre avec le demandeur sera organisée sur site.
- Le recensement des tombes à relever au cimetière du Pont de Bresme est terminé. Les travaux seront réalisés d'ici la fin de l'année.
- Suite à la dégradation du city park, une plainte a été déposée en gendarmerie.
- La commission travaux travaillera sur la réorganisation des espaces mis à disposition des associations.

Commission association :

- Deux nouvelles associations ont été créées : le Bureau des Affaires Ludiques (BAL) et le Groupe Omnisport de Saint Etienne de Chigny (GOSSE). Ces deux associations ont besoin d'un espace et de créneaux. Des aménagements sont en cours de réflexion.

Commission finances :

La commission a étudié en collaboration avec la commission association la répartition du reliquat de l'enveloppe métropolitaine aux associations. Guy DELFORTRIE remarque que certains conseillers municipaux, membres d'associations, ont participé au débat des commissions. Agnès DEMIK indique que l'examen conjoint des dossiers par les deux commissions n'est effectivement pas satisfaisant. Il revient à la commission association d'instruire les dossiers de subventions et, sur ses propositions, à la commission finances de statuer. Philippe PARENT réclame une délibération précisant qu'aucun membre d'association n'a le droit de vote sur ces questions. Sur ce point, Rodolphe GUILLON précise que pour préserver la neutralité des débats, les personnes intéressées doivent simplement être invitées à quitter la salle.

Commission jeunesse :

- Comme à la fin de chaque année scolaire, des calculatrices ont été remises par la municipalité au CM2 pour leur entrée en 6^{ème}.
- Virginie VIOLLEAU est la nouvelle directrice de l'école de Saint Etienne de Chigny. Compte tenu des conditions de sa nomination, l'information est parvenue tardivement en mairie. Le nouveau protocole sanitaire a tout de même pu être mis en place à la rentrée. Avec un accueil des enfants échelonné entre 9h et 9h10, les enfants déjeunent désormais sur deux services à la place de trois et les TAP retrouvent un créneau de 50 minutes a minima. Comme en 2020/2021, la commune prend en charge les frais de garderie de 9h00 à 9h10.
- Restoria est le nouveau prestataire de restauration scolaire. A la différence de leur précédente offre, les repas sont désormais garantis quatre étoiles et intègrent une part importante de produits locaux et de bio. Le retour des enfants est positif.
- Transport scolaire : le syndicat des collègues a posé un arrêt à la Queue de Merluche.
- Le Relais Assistantes Maternelles est devenu le Relais Petite Enfance.
- Un plombier est intervenu en urgence sur le réseau de l'école suite à des fuites constatées aux robinets.

Commission culture :

- Les commissions culture et association ont organisé la journée champêtre du 28 août qui a reçu une quarantaine de visiteurs pour cette première édition. Philippe PARENT regrette l'absence d'associations sportives, il lui est rappelé que Choreo Gym et le Gosse étaient bien présents.
- Deux évènements ont été organisés au théâtre de verdure cet été grâce à l'investissement et la mobilisation des élus et des agents communaux : Chanter en Roulotte de Douce Mémoire le 30 juillet, concert de musique baroque, et Echoes of Floyd le 4 septembre. Le cadre se prête particulièrement bien à ce type de spectacle qui a accueilli 400 spectateurs sur cette dernière date.

Commission communication :

- Compte tenu des impératifs de relecture et d'impression, les conseillers sont invités à transmettre leur article quelques jours avant la mise en page. Un calendrier sera transmis aux intéressés.

Commission tourisme :

- La commission se réunira le 7 octobre 2021.

Rendez-vous du Maire :

- Suite à la démission de Mme Mauduit, le **centre communal d'action sociale** a nommé Corinne Delporte à sa vice-présidence le 23 août 2021.

La séance est levée à 20h15

RECAPITULATIF DE SEANCE

Délibération n° 2021-09-034

Tours Métropole Val de Loire – approbation du pacte de gouvernance

Délibération n° 2021-09-035

Modification du règlement intérieur de la bibliothèque

Délibération n° 2021-09-036

Constitution de provisions pour dépréciation des comptes de tiers

Délibération n° 2021-09-037

Avenant de prolongation de la convention relative au projet éducatif territorial (PEDT)

Délibération n° 2021-09-038

Octroi de la protection fonctionnelle